

**RÈGLEMENT Z-3001-124-24  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001  
VISANT À CORRIGER LES LIMITES DE CERTAINES ZONES DANS  
LE SECTEUR DE LA RUE MARC-LAPLANTE**

**ATTENDU QU'**aux fins de la résolution 2024-03-128, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Lucie Laberge lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**ATTENDU QUE** les premier et second projets de règlement P1-Z-3001-124-24 et P2-Z-3001-124-24 ont été adoptés lors des séances ordinaires du conseil tenues les 18 mars 2024 et 15 avril 2024, par les résolutions 2024-03-136 et 2024-04-194;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**PRÉAMBULE**

Article 1

Le préambule et l'annexe font partie intégrante du présent règlement.

**OBJET**

Article 2

L'annexe « A – Plan de zonage » du règlement Z-3001 est modifiée par :

- L'agrandissement de la zone H-402 à même les zones C-413 et H-428;
- L'agrandissement de la zone H-406 à même la zone C-413;
- L'agrandissement de la zone C-407 à même la zone C-413;
- L'agrandissement de la zone H-428 à même la zone H-427;
- L'agrandissement de la zone H-429 à même la zone C-413;
- L'agrandissement de la zone P-431 à même la zone H-402;

- L'agrandissement de la zone P-432 à même les zones C-413, P-434 et H-427;
- L'agrandissement de la zone P-434 à même les zones H-427, H-428 et H-437;
- L'agrandissement de la zone H-436 à même les zones C-413 et P-434;
- L'agrandissement de la zone H-437 à même les zones H-402, H-428, P-431 et P-434.

Le plan illustrant les zones modifiées fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

### Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 5 juillet 2024.

**Le maire,**

**La greffière adjointe,**

---

**Éric Allard**

---

**Rebecca Monaco, avocate**

---

Avis de motion :	18 mars 2024
Dépôt du projet de règlement :	18 mars 2024
Adoption du premier projet :	18 mars 2024
Tenue de l'assemblée publique :	3 avril 2024
Adoption du second projet (si applicable) :	15 avril 2024
Adoption du règlement :	13 mai 2024
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	28 juin 2024

---

### RÈGLEMENT Z-3001-124-24



PROJET :  
**Annexe « A »  
Amendement au zonage**

**Modification du règlement de  
zonage Z-3001 afin de corriger  
certaines zones**

- LÉGENDE :
- Nouvelle limite
  - - - Limite retirée
  - Limite non modifiée



Ville de Châteauguay  
Direction de l'aménagement du territoire  
Date : 5 février 2024  
Plan : Z-3001-124-24 1/1